







# BUDGET PRIMITIF 2022

## NOTE EXPLICATIVE

pages

	BUDGET PRINCIPAL VILLE :	
	I - Synthèse du budget .....	1
	II - Section de fonctionnement.....	2 à 7
	III - Section d'investissement.....	8 à 10
	BUDGET MULTIACCUEIL.....	11
	BUDGET RESERVES FONCIERES .....	12
	BUDGETS CONSOLIDES.....	13

---

# BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

---

Lors du débat d'orientations budgétaires, la stratégie du mandat a été présentée autour de 6 axes d'intervention : développer un service public moderne et proche ; dynamiser la vie associative, culturelle et sportive ; agir pour l'environnement et la transition écologique ; renforcer l'attractivité de la ville et de ses équipements, œuvrer pour la solidarité et la sécurité des Avrillais et enfin, être acteur de l'éducation et de l'épanouissement des jeunes.

Ces différents axes s'appuient sur deux enjeux majeurs en réponse aux attentes des Avrillais : offrir un service public de qualité et investir pour moderniser la Ville de façon équilibrée et durable.

C'est en tenant compte de ces éléments que le budget primitif 2022 est présenté.

## Un budget global en évolution de +3% par rapport à N-1.

### I - SYNTHÈSE DU BUDGET (opérations réelles + opérations d'ordre)

---

Le budget primitif global (opérations d'ordre + réelles) présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2022 s'élève à **23 659 000 €**.

BUDGET VILLE	BP 2021	BP 2022	% Evol	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	15 883 000	16 485 000	4%	602 000
INVESTISSEMENT	7 174 000	7 174 000	0%	-
<b>TOTAL</b>	<b>23 057 000</b>	<b>23 659 000</b>	<b>3%</b>	<b>602 000</b>

Prise séparément, la section de fonctionnement au global s'établit à :

- 16 485 000 € pour les recettes
- 15 471 266 € pour les dépenses

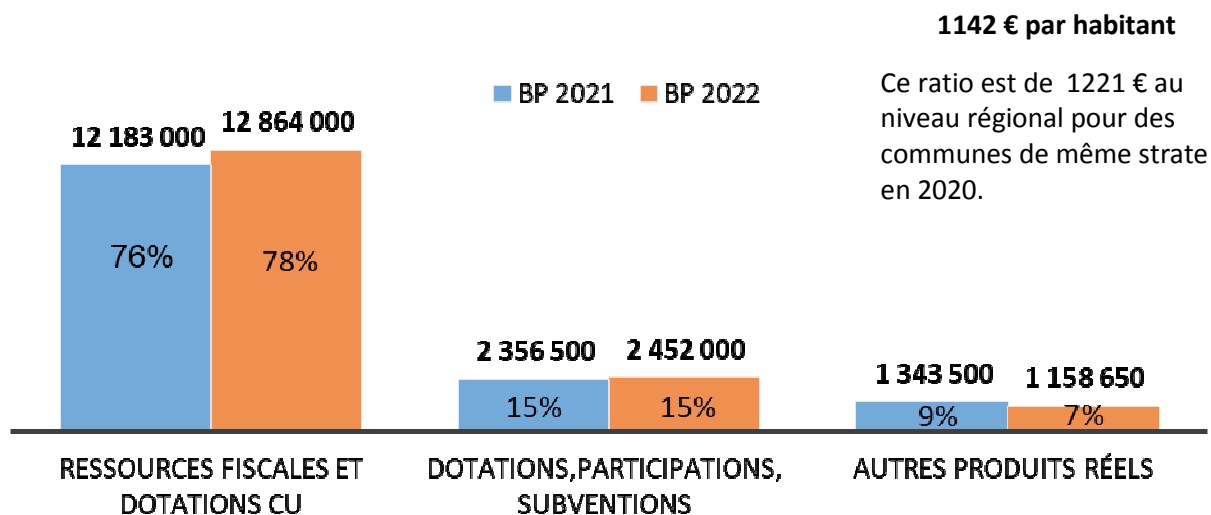
ce qui permet de dégager un **excédent de fonctionnement de 1 013 734 €** afin de financer les investissements.

La section d'investissement quant à elle s'élève à 7 174 000 € idem N-1.

# I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

## 1. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 16 474 650 €, soit +592 K€

Les produits réels de fonctionnement sont composés des postes suivants :



### 1.1. Les recettes fiscales et dotations communautaires : +5,6% (+681 K€)

Ces recettes représentent 78% des recettes de fonctionnement. Elles regroupent plusieurs lignes :

- **Imposition des ménages** : 10 227 K€ contre 9 729 K€ au BP précédent, soit +5%. Toutefois cette évolution est ramenée à +3% par rapport aux réalisés 2021 dont +2% afin de tenir compte de l'évolution mécanique des bases fiscales sur l'inflation.
- **Attribution de compensation Communauté Urbaine** : 1 400 K€ contre 1 401 K€ (idem N-1).
- **Taxe sur l'électricité** : 260 K€ (idem N-1)
- **FPIC** (fonds nationale de péréquation des ressources intercommunales et communales) : c'est un fonds de péréquation horizontale entre communes et intercommunalités. La répartition finale est gérée par la communauté urbaine en fonction des accords retenus par les communes membres. BP 2022 : 236 K€ conformément à la réalisation 2021.
- **Taxe additionnelle sur droits de mutation**, taxe versée par l'acquéreur lors de transfert de propriété : 649 K€ soit +149 K€ par rapport à N-1, ce qui confirme l'attractivité de la Ville.

### 1.2. Les dotations, participations, subventions : 2 452 K€ soit +4% (+95 K€)

#### 1.2.1. Les dotations de l'Etat : 1 632 K€ soit -1% (-12 K€)

Dans l'attente des notifications de l'Etat en avril prochain, les montants inscrits au BP 2022 sont ceux réalisés en 2021. Désormais, les dotations au profit de la péréquation horizontale (même échelon de collectivités) sont favorisées au détriment de la dotation globale de fonctionnement. Ces dotations de péréquation sont fonction d'indicateurs financiers définissant la « richesse » des collectivités, les plus « riches » donnant au plus « pauvres ».

### 1.1.1. D'autres participations de l'Etat : 355,6 K€ soit +39% (+100K€)

Outre les participations versées pour l'organisation des élections, du recensement ou encore de l'instruction des titres sécurisés (carte identité et passeport), de nouvelles dotations sont prévues au BP2022 :

- Subvention conseiller numérique : 25 K€ (pour un total de 50 K€ sur 3 ans) ;
- S'agissant d'une mesure gouvernementale prise en charge par l'Etat, compensation de la prime inflation qui sera versée aux agents ayant perçu un salaire inférieur à 2000 € nets en octobre 2021 (26 K€).

### 1.1.2. Les compensations fiscales : 464K€ soit +2% (+7K€)

Sont concernées les exonérations de taxe d'habitation et les exonérations de taxe foncière. L'inscription budgétaire 2022 reprend le réalisé 2021 dans l'attente des notifications de l'Etat en avril prochain.

### 1.1.3. Les subventions de la CAF : 241 K€ soit +19% (+38K€)

La CAF participe au financement :

- des accueils de loisirs pendant les vacances et le mercredi. La participation est en nette évolution, la Ville s'étant engagée à élargir sa capacité d'accueil afin de répondre à l'ensemble des demandes des Avrillais : accueils vacances et mercredi (56 K€) et accueil périscolaire (26 K€),
- de la politique jeunesse de la Ville (contrat enfance 130 K€),
- du Relais Petite Enfance (29,5 K€) qui fonctionne désormais à temps plein.

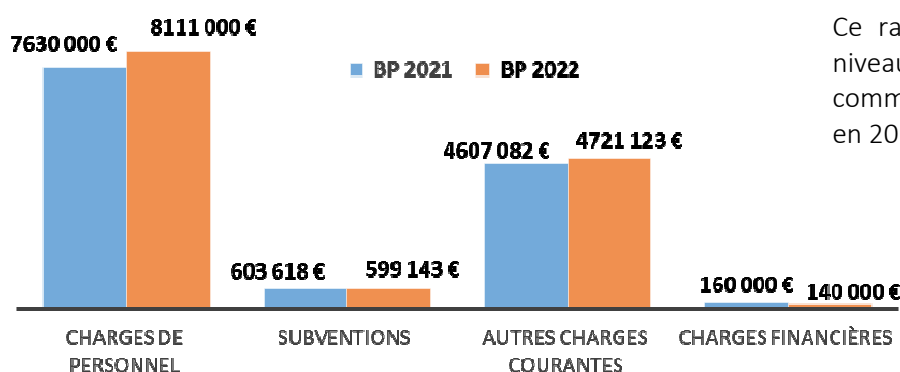
### 1.1. Les autres produits réels : 1 159 K€ soit -14% (-185 K€)

- Les atténuations de charges (remboursement de salaires du personnel contractuel) : -5 K€
- Les produits des domaines (essentiellement tarification des services) en légère baisse afin d'intégrer la fermeture de la piscine pendant les travaux : - 25 K€.
- La fin de la convention voirie avec ALM : -162 K€ de remboursement de personnel mis à disposition.

## 2. DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF) : 13 571 266 € soit +570 K€ (+4%)

Elles se décomposent en quatre rubriques principales : charges de personnel ; subventions et participations ; autres charges de fonctionnement réelles et charges financières. Elles s'entendent hors virement à la section d'investissement.

### 941 € par habitant



Ce ratio est de 938 € au niveau régional pour des communes de même strate en 2020.

## 2.1. Les charges de personnel et frais assimilés : 8 111 K€ soit +2,5% sur la réalisation prévisionnelle 2021

Conformément au rapport d'orientations budgétaires présenté au précédent conseil municipal, les charges de personnel sont mises en perspective par rapport au réalisé prévisionnel 2021 lui-même impacté par le COVID à plusieurs niveaux :

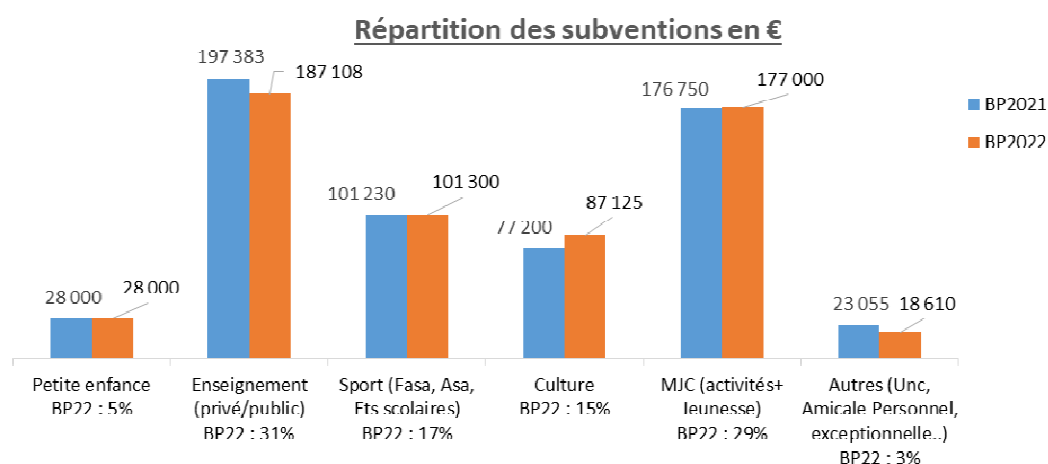
- Pendant l'année scolaire : maintien des services de scolarité et d'accueil de loisirs alors même que les professeurs des écoles pouvaient être mis en quatorzaine. Ainsi, les équipes ont été renforcées afin de répondre aux prescriptions sanitaires.
- En sortie de COVID, déploiement des animations afin de toucher un plus grand nombre : Avrillé l'été est ainsi décliné dans chaque quartier, apéros concert, Manifestation de rentrée "Place des assos"...
- Dans le cadre du plan de relance, recrutement d'un conseiller numérique, de trois emplois civiques et d'un cadre sur la citoyenneté.
- Création d'un poste de médiathécaire pour développer l'accès à la culture pour tous
- Montée en compétence au niveau intermédiaire pour assurer la sécurité juridique des procédures (un recrutement à la commande publique).

On notera en 2022 la création d'un emploi supplémentaire de policier municipal. Les autres recrutements envisagés se feront sur des remplacements de départ à la retraite ou de mutation professionnelle.

Par ailleurs, les charges de personnel intègrent également le versement de la prime « inflation » de 100 € pour l'ensemble du personnel ayant touché moins de 2000 € nets de salaire en octobre 2021 (260 agents concernés) et les charges sociales liées aux honoraires des artistes conformément à la demande du Comptable public (précédemment incluses dans les charges courantes).

Désormais, les charges de personnel nettes, c'est à dire diminuées des atténuations de charges (remboursement de salaires) s'établissent à 561 € par habitant.

## 2.2. Les subventions aux associations : 599 K€ soit -0,7% (-4 K€)



Le volume total des subventions attribuées diminue mécaniquement (-4 475 €) du fait d'une baisse du coût de l'élève public 2020, servant de base au calcul de la participation de la Ville aux écoles privées sous contrat d'association. En effet, les charges de fonctionnement des bâtiments scolaires (fluides, interventions techniques) se sont avérées beaucoup moins coûteuses dans un contexte de fermeture des équipements lié à la COVID. L'impact sur les subventions enseignement s'élève à - 10 275 €.

Par ailleurs, la subvention prévue pour l'association Pouce Poucette (28 000 €) et celles à l'attention de la MJC (177 000 €) sont provisoires dans l'attente du renouvellement de leur convention d'objectifs actuellement à l'étude.

S'agissant des associations sportives, c'est un total de 101 300 € qui leur est consacré : aides au fonctionnement, subvention exceptionnelle ou encore, sport de niveau national. On notera cinq clubs bénéficiaires d'une subvention de niveau national : l'ASA basket 14 000 €, l'ASA escalade 1 200 €, l'ASA tennis de table 1 000 €, l'ASA kyokushinkai 300 € et le billard club 3 000 €. Parmi les subventions exceptionnelles, une enveloppe de 4000 € est destinée à l'ASA football dans le cadre du financement de l'académie de football sur 3 ans et un montant de 3 439 € versé à la Boule de fort afin d'accompagner l'association dans une période financière post Covid délicate.

Enfin, le montant global destiné aux associations culturelles évolue de +10 K€ afin d'intégrer le retour du comité de jumelage en qualité de bénéficiaire (3 310 € ; pas de versement en 2021 à leur demande) et la revalorisation de la subvention de l'Atelier à 6 715 € (100 € en N-1) afin de tenir compte de leur prochain anniversaire.

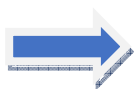
### **2.3. Les autres charges courantes : 4 721 K€ soit +2,5% (+114 K€)**

#### **2.3.1. Charges à caractère général (011) : 3 461 K€ soit +5% (+174 K€).**

La hausse reflète avant tout des besoins dits incontournables :

- **Charges générales** : hausse des charges de gaz et d'électricité : + 25,5 K. Par ailleurs, la Ville a vendu à la Soclova les zones économiques du Bocage et de la Garde pour 1 200 K€ en 2021. Désormais, deux loyers sont à la charge de la Ville : local du Billard Club à la Garde (18 100 €) et lieu de stockage au Bocage (9 130 €).
- **Ressources humaines** : renforcement des formations pour les agents : l'accent est mis sur les formations règlementaires et les formations informatiques (+13 K€).
- **Culture** : la ville souhaite réaffirmer clairement son attachement à la culture et au développement culturel, en tant que vecteurs d'éducation, de vivre ensemble et d'épanouissement des citoyens. L'un des enjeux de la politique culturelle est de rendre accessible et inciter la rencontre de tous les publics avec la diversité culturelle du territoire, dans les équipements et hors les murs :
  - ✓ **Place des savoirs** : plusieurs disciplines seront abordées : les sciences, l'histoire, la sociologie, l'économie, l'art, la littérature, la géopolitique, la modernité... autour de 9 conférences et 6 ateliers. 4,2 K€.
  - ✓ **Lecture publique à la médiathèque** : renforcement du fond documentaire et des animations, 6 K€.
  - ✓ **Culture hors les murs et inclusive** : spectacles de rue et la réalisation d'une œuvre collective, 4 K€.
  - ✓ **Culture dans les écoles** : spectacles scolaires pour tous les cycles et toutes les écoles de la commune (publiques et privées), 6 K€.
  - ✓ **Ateliers culturels parents/enfants** lors des vacances scolaires, 2,5 K€.
  - ✓ **Pratique musicale** : fête de la musique, 3 K€.
  - ✓ Renforcement de la **programmation culturelle d'artistes**, 101,7 K€ soit +20K.
- **Accès au numérique** : De l'absence d'équipement nécessaire au manque de compétences pour l'utiliser, la fracture numérique est complexe. Ainsi, l'illectronisme toucherait près de 17% de la population française. Et même parmi ceux qui ne sont pas considérés dans l'illectronisme, l'habileté numérique varie considérablement d'un individu à un autre. La mission de l'équipement du 40 avenue Pierre Mendès France (40 PMF), va de l'aide aux démarches (exemple : document à retirer en libre-service) jusqu'à la réalisation de la procédure pour le compte de l'utilisateur (exemple : remplissage d'un formulaire par un fonctionnaire avec le bénéficiaire). Cet espace doit permettre de former et d'accompagner le public aux outils numériques au travers de différents supports ludiques et pédagogiques. Cette nouvelle

politique publique nécessite à la fois un personnel qualifié (Conseiller numérique) mais également des investissements en termes de matériels mis à disposition dans le cyber-centre créé au 40 PMF et des frais de fonctionnement annexes.



## ZOOM SUR L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL

- **Aires de jeux** : un récent audit a permis de qualifier l'état actuel des aires de jeux. Ainsi, 31 aires de jeux composées de 95 jeux ont été recensées. 6 aires de jeux sont à renouveler totalement (investissement), 4 aires de jeux et 28 jeux nécessitent des mesures correctives majeures (investissement ou fonctionnement selon l'état) ; 40 jeux nécessitent des mesures préventives (fonctionnement) et 15 jeux devront voir leur sol corrigé (investissement ou fonctionnement selon l'état). L'enveloppe moyenne sur le mandat sera de 112 K€/an dont 40 K€ en fonctionnement (maintenance). Pour 2022, 40 K€ en fonctionnement et 53 K€ en investissement.
- **Patrimoine arboré « Avrillé Ville-Parc »** : Il convient de prendre la pleine mesure de la gestion du patrimoine arboré de la Ville en s'adaptant aux évolutions climatiques, aux nouvelles réglementations et nouvelles pratiques, et à l'état vieillissant des arbres. Ainsi, pour la première fois, un audit du patrimoine arboré sera réalisé par secteur tout au long du mandat. Cela représente un budget de 200 K€ d'audits inventaire/expertise qui seront réalisés sur le mandat (fonctionnement ; 50 K€ en 2022). A cela s'ajoutera d'une part, 425 K€ d'abattages, dessouchages et d'élagages sur préconisation des audits (fonctionnement ; 85 K€ en 2022) et d'autre part 130 K€ de plantations nouvelles de remplacement (investissement ; 10 K€ en 2022).
- **Patrimoine végétal « Avrillé Ville-Parc »** : l'entretien des espaces végétalisés est assuré par le personnel communal et des prestataires extérieurs. En 2021/22, la voirie de nouveaux quartiers (et leurs abords végétalisés) sont/seront rétrocédés à la ville (Ardenne, Birdie, le Pré). La moyenne annuelle de prestations externalisées s'élève à 260 K€ en fonctionnement. A cela s'ajoutent des dépenses de réaménagement plus adaptés de haies et massifs existants (2022 : 30 K€ en investissement).
- **Patrimoine bâti** : la charge courante de l'entretien des bâtiments s'élève à 432 K€ au BP2022 (entretien courant et contrat de maintenance), auquel il conviendra d'intégrer l'ensemble des charges d'investissement programmées et notamment, la réfection des toitures Piaget, COSEC et tennis 3 et 4 (1 082 K€) ; la réhabilitation de la piscine (514 K€) ; la modernisation de l'Hôtel de Ville (100 K€) ; la mise en accessibilité des bâtiments publics (220 K€)...(cf p11).

### **2.3.2. Contingents et participations obligatoires : -4% (-8 K€)**

- **Subventions de fonctionnement aux budgets annexes :**

Budget annexe Réserves foncières : 156 K€ contre 209 K€ en N-1. (cf. p12).

Budget annexe Multiaccueil : 207,7 K€ contre 182 K€ en N-1 (cf. p12).

- **Subventions de fonctionnement à des budgets autonomes :**

Budget autonome du CCAS d'Avrillé : 207 K€ (idem N-1) permettant d'assurer la solidarité auprès des plus démunis.

Participation CLIC : 13 000 € (base réalisé 2021).

Participation SIRI (syndicat intercommunal de ressources informatiques) : 358 K€ (333 K€ en N-1). Après une période d'installation, le SIRI aborde désormais une phase de consolidation tant administrative que technique. Le déploiement de la nouvelle infrastructure réseau et son hébergement dans un Datacenter externalisé vont s'opérer sur les premiers mois de l'année 2022 afin d'assurer l'avenir du SIRI et la sécurité des données informatiques. L'évolution des charges est le corollaire des charges financières induites par l'emprunt réalisé pour financer l'infrastructure réseau (450 K€ sur 10 ans).

- Les autres participations, dont :

Elus (indemnités + frais divers) : 220 K€.

**2.3.3. Dépenses imprévues : 25 000 €.**

**2.3.4. Dépenses exceptionnelles**

Elles s'établissent à 18 700 € (idem n-1). On retrouve sur ce chapitre notamment :

- ✚ les bourses au permis de conduire : 9 000 €
- ✚ le remboursement des usagers COVID-19 : 4 200 €

**2.4. Les charges financières : 140 K€, soit -12%**

Il s'agit du règlement des intérêts d'emprunt actuellement en cours.

**2.5. Virements à la section d'investissement : 2 914 K€ (+1%)**

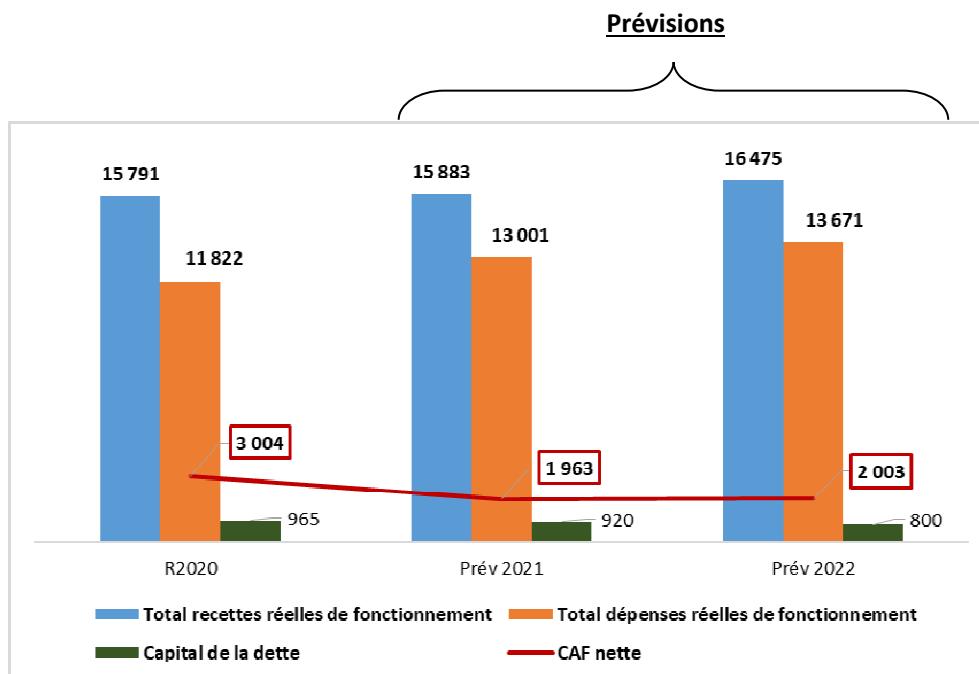
Ils sont composés de deux éléments qui viennent alimenter le financement des investissements de l'année :

- La capacité d'autofinancement brute dégagée sur le fonctionnement : 1 013 734 €
- Les dotations aux amortissements : 1 900 000 €

### 3 CONCLUSION : EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La CAF NETTE correspond à la CAF brute (recettes-dépenses réelles de fonctionnement) diminuée du remboursement des emprunts. Elle permet de mesurer le montant disponible pour financer les investissements.

Pour 2022, la capacité d'autofinancement est maîtrisée et s'élève à 2 003 K€.





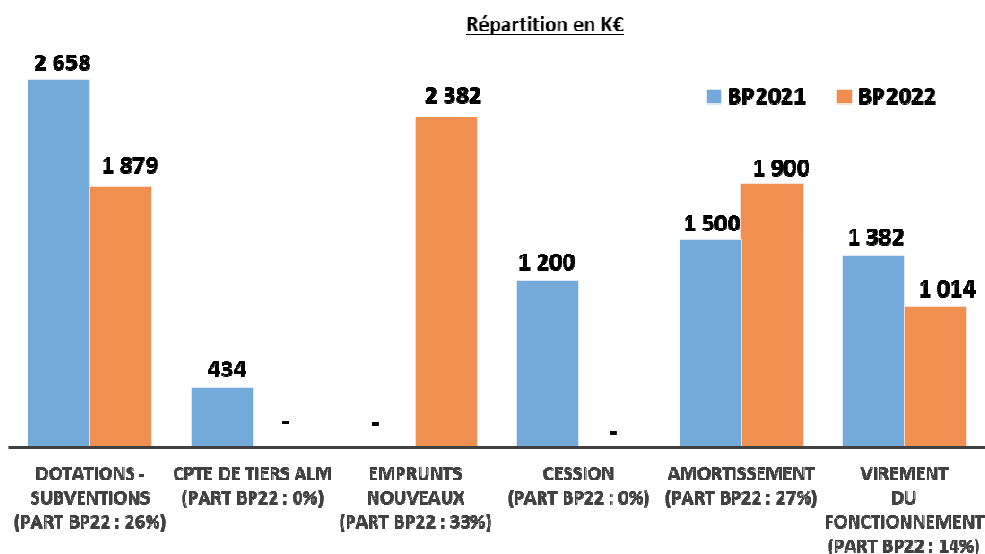
### III – SECTION D'INVESTISSEMENT

La section globale d'investissement 2022 s'établit à 7 174 000 € (idem N-1).

#### 1. LES RECETTES GLOBALES D'INVESTISSEMENT : 7 174 K€

Les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements se répartissent en quatre grandes catégories :

- Le virement de la section de fonctionnement (CAF brute)
- L'emprunt
- Les cessions
- Les recettes propres (subventions, dotations, fonds...)
- L'amortissement
- Le compte de tiers ALM dans le cadre de la convention de voirie



#### 1.1 - Les dotations/subventions reçues : 1 879 K€

##### 1.1.1 Les subventions obtenues : 1 303 K€ (1 126 K€ en N-1)

Il s'agit de subventions obtenues dans le cadre des travaux suivants :

- rénovation thermique de Brassens (menuiseries extérieures) : 230 K€.
- rénovation thermique toitures J. Piaget (3<sup>ème</sup> phase) : 93 K€
- rénovation thermique toitures Cosec : 80 K€

A cela s'ajoute une participation d'Angers Loire Métropole de 900 K€ pour accompagner la délocalisation de l'usine AFM sur la zone du Fléchet. Pour mémoire, la participation globale est de 4 millions d'€ à verser sur 4 ans. Ces montants seront reversés intégralement à ALTER, dès leur perception, afin de diminuer le montant de la participation de la commune à la ZAC Centre-Ville

##### 1.1.2 Le FCTVA : 500 K€ (900 K€ en N-1)

Le FCTVA est une dotation versée par l'Etat aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16,404%) de la charge de la TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement.

Le remboursement du FCTVA est proportionnel aux dépenses réalisées sur l'année N-1. Plus le montant des investissements est conséquent, plus le volume du FCTVA sera élevé.

### 1.1.3 La taxe d'aménagement : 76 K€ (120 K€ en N-1)

C'est une taxe d'urbanisme acquittée par tout détenteur d'un permis de construire ou d'une déclaration d'intention de travaux créatrice de surface. Conformément à ce qui a été annoncé dans le Projet de Loi de Finances 2022 de l'Etat, la Direction Générale des Finances Publiques devrait assurer le recouvrement des taxes d'urbanisme. Elle en aura aussi la gestion au 2ème semestre 2022 avec une exigibilité désormais de la taxe d'aménagement à l'achèvement des travaux et non plus décalée sur 24 mois.

### 1.2 - Les comptes de tiers ALM : 0 K€ (434 K€ en N-1)

Dans les faits, l'élargissement des compétences de la Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> septembre 2015 a donné lieu à la signature d'une convention de gestion pour l'exercice de la compétence Voirie et eaux pluviales par la Ville, au nom et pour le compte de la CU. Pour ce faire, les inscriptions budgétaires s'inscrivent de manière identique en dépenses et en recettes d'investissement sur ce qu'on appelle un compte de tiers. Le BP2022 intègre la fin de la convention au 31 décembre 2021.

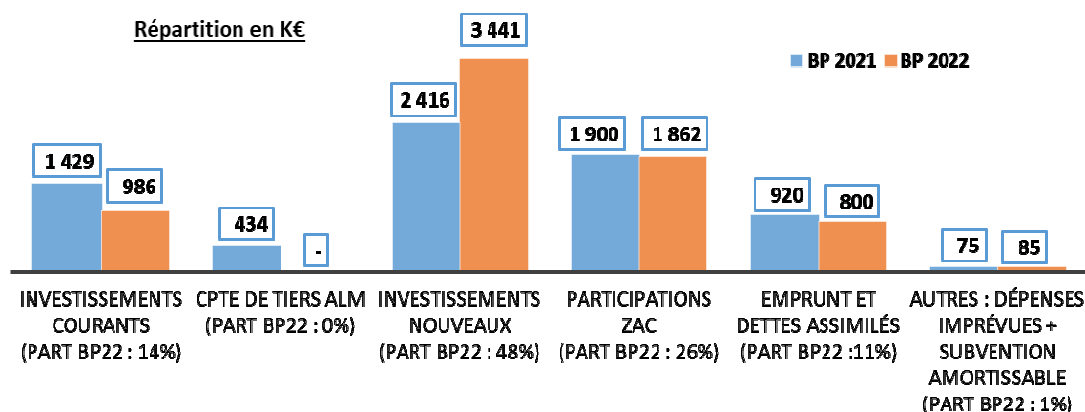
### 1.3 - Les emprunts nouveaux : 2 382 K€ (0 K€ en N-1)

A cette étape budgétaire, un emprunt d'équilibre est inscrit au budget pour 2 382 K€. Le vote du compte administratif 2021 devrait permettre d'ajuster le besoin d'emprunt au regard des résultats N-1 réellement constatés.

### 1.4 - Les transferts de la section de fonctionnement

- Les amortissements : 1 900 000 €.
- Le virement de la section de fonctionnement : 1 013 734 €.

## 2 LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 7 174 K€



### 2.1 - Investissements courants : 986 K€

- **Entretien courants des bâtiments publics** : selon la nature des travaux, les crédits s'affectent en fonctionnement (56 K€) ou en investissement (198 K€). A noter, les travaux d'envergure rendus nécessaires de par la vétusté des bâtiments et notamment ceux de rénovation de toitures seront déclinés dans les projets du mandat pour 1 082 K€.
- **Aménagement (hors CU) et cadre de vie** : 152 K€. On retrouvera ici notamment 30 K€ de réaménagement d'espaces verts, 10 K€ pour divers travaux au cimetière Ardennes, 23 K€ de travaux de clôture (GS Piaget, MQ Adézière, Portail GS Bois du Roy), 13 K€ de signalétique (panneaux, bâtiments) et notamment le souhait d'apposer la devise républicaine sur le fronton de la Mairie et des écoles. A noter également 13 K€ de remplacement d'aire jeux à l'école Piaget et 20 K€ de remplacement d'une passerelle au parc Brassens.

- Equipements des services : 350 000 €
- Dotations scolaires : 30 000 €.

## **2.2 - Investissements nouveaux : 3 441 K€**

La stratégie du mandat est présentée autour de 6 axes d'intervention pour lesquels notre feuille de route se décline ainsi pour 2022 :

- 🚧 **Développer un service public moderne et proche : 250 K€**
  - Modernisation de l'hôtel de Ville 100 K€
  - Budget participatif : 150 K€.
- 🚧 **Dynamiser la vie associative, culturelle et sportive : 514 K€**
  - Réhabilitation de la piscine : 514 K€
- 🚧 **Agir pour l'environnement et la transition écologique : 1 082 K€**
  - Rénovation des toitures Piaget (3<sup>ème</sup> phase) : 185 K€
  - Rénovation des toitures Cossec Hélène Boucher : 370 K€
  - Rénovation des toitures des tennis 3 et 4 : 526 K€.
- 🚧 **Renforcer l'attractivité de la ville et de ses équipements : 1 070 K€**
  - Création d'une médiathèque en cœur de ville : 500 K€
  - Réhabilitation de l'espace Lino Ventura : 300 K€
  - Mise en accessibilité des bâtiments publics : 220 K€
  - GS Piaget clôture du plateau sportif : 20 K€
  - Salle de sport Marie Paradis (sécurisation des toitures, ligne de vie) : 30 K€
- 🚧 **Œuvrer pour la solidarité et la sécurité des Avrillais : 60 K€**
  - Développement de la vidéo-protection : 60 K€
- 🚧 **Etre acteur de l'éducation et de l'épanouissement des jeunes : 465 K€**
  - Développement/modernisation des aires de jeux : 50 K€
  - Etudes création d'un accueil de loisirs : 25 K€
  - Construction d'un espace de glisse à Brassens : 390 K€

## **2.3 - Participation Zones d'Aménagement Concerté : 1 862 K€**

- ZAC Centre-Ville : participation annuelle 900 K€ + reversement participation ALM 900 K€.
- ZAC Bois du Roy : 62 K€

## **2.4 - Les dépenses financières : remboursement du capital : 800 K€**

Au 1er janvier 2022, l'encours de dettes s'élève à 6 759 K€, soit 469 € par habitant. La capacité de désendettement de la Ville est estimée à 2,76 ans.

Pour mémoire, sur le mandat précédent, 6 910 K€ d'emprunt ont été réalisés dont 3000 K€ au titre de 2020. S'agissant de ce dernier, l'emprunt répondait à un réel besoin de trésorerie pour faire face aux 3 231 K€ de travaux de fin de mandat réalisés cette année-là (salle Marie Paradis et GS St Exupéry).

## **2.5 - Dépenses imprévues : 75 K€**

### **3 CONCLUSION**

L'année 2022 sera une année riche en investissements. Ainsi, de nombreux travaux auront lieu sur les équipements de la Ville : Hôtel de Ville, toitures, piscine... D'autre part, les travaux de création d'un espace de glisse commenceront au 1<sup>er</sup> semestre de l'année ; ceux liés au budget participatif démarreront dans l'année. Enfin, les projets phares du mandat : médiathèque et Ventura seront encore dans une année d'études et de lancement des procédures de marchés de concours.

# BUDGET ANNEXE MULTIACCUEIL

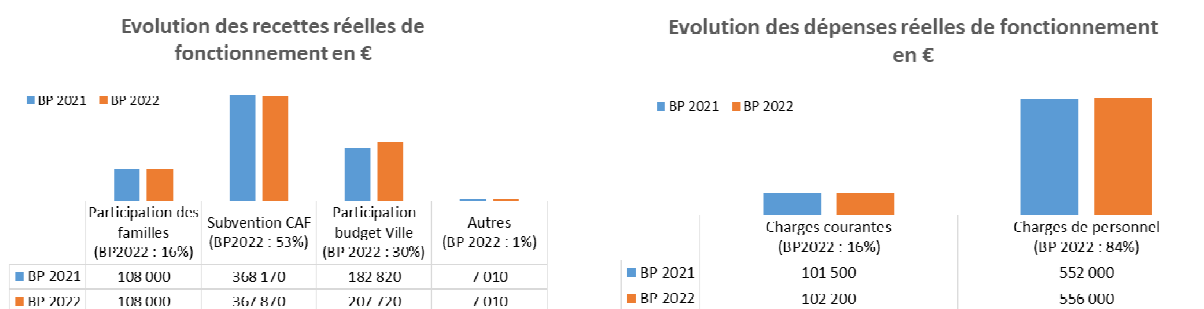
Il comprend 30 places en Multiaccueil et 30 places auprès d'assistantes maternelles à leur domicile. C'est avant tout un budget de fonctionnement.

## I - SYNTHÈSE DU BUDGET

Le budget primitif global (opérations d'ordre + réelles) présenté au vote du conseil municipal par l'exercice 2022 s'élève à **690 600 €**.

BUDGET MULTIACCUEIL	BP 2021	BP 2022	% Evol	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	666 000	690 600	4%	24 600
INVESTISSEMENT	12 500	33 000	164%	20 500
<b>TOTAL</b>	<b>678 500</b>	<b>723 600</b>	<b>6,6%</b>	<b>45 100</b>

## II – SECTION DE FONCTIONNEMENT : 690 600 €



Les dépenses réelles de fonctionnement sont maîtrisées avec une évolution de +1% uniquement. L'évolution de la participation du budget Ville s'explique essentiellement pour une évolution des opérations d'ordre : virement à la section d'investissement et dotations aux amortissements afin de faire face à des besoins d'investissement plus volumineux qu'en 2021.

## III - SECTION D'INVESTISSEMENT : 33 000 €

Les investissements seront financés exclusivement par la dotation aux amortissements de 5 000 € et un virement de la section de fonctionnement pour 27 400 €.

En dépenses, il convient de noter :

- Des travaux d'aménagement de la cour pour 15 000 € : reprise jonction de clôture, revêtement de la cour et acquisition d'un cabanon.
- Des travaux pour le raccordement IP du bâtiment et des travaux d'amélioration du système de rafraîchissement intérieur du bâtiment en période chaude à hauteur de 10 000 € ; des travaux de mise en conformité pour 2 200 €.
- Du renouvellement de matériels pour 5 5000 €.

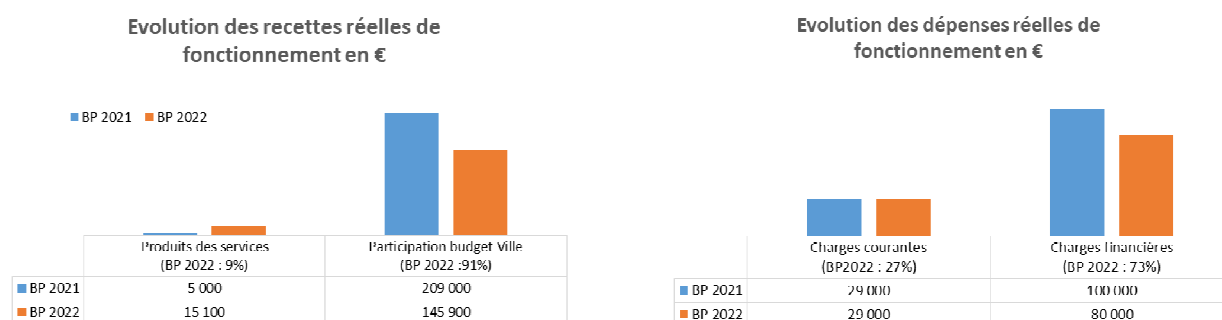
# BUDGET ANNEXE RESERVES FONCIERES

## I - SYNTHÈSE DU BUDGET

Le budget primitif global (opérations d'ordre + réelles) présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2022 s'élève à 1 241 000 €. Il s'agit d'un budget qui attire peu d'écritures en section de fonctionnement, l'ensemble des activités se situant dans la section d'investissement par l'achat de biens fonciers.

BUDGET RESERVES FONCIERES	BP 2021	BP 2022	% Evol	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	214 000	161 000	-25%	-53 000
INVESTISSEMENT	1 268 000	1 080 000	-15%	-188 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 482 000</b>	<b>1 241 000</b>	<b>-16%</b>	<b>-241 000</b>

## II – SECTION DE FONCTIONNEMENT : 161 000 €



L'équilibre de la section de fonctionnement s'opère à 91% par la participation du budget Ville.

A noter en opérations d'ordre, un virement à la section d'investissement de 12 000 € et des dotations aux amortissements de 40 000 € dues aux cessions à l'euro symbolique de biens fonciers entre 2016 et 2019, amortissables sur 15 ans.

## III - SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 080 000 €

Le budget 2022 se caractérise essentiellement par les éléments suivants :

- En recettes : 743 K€ de boni (excédent de recettes sur les dépenses) dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'ancien site PM Curie ; 285 K€ de produits de cession, 40 K€ de dotations aux amortissements, 12 K€ de virement du fonctionnement. Le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire pour l'équilibre du budget.
- En dépenses : 510 K€ d'acquisitions foncières et 570 K€ de remboursement du capital des emprunts.

# BUDGET CONSOLIDE

## I - SYNTHESE DES BUDGETS

ANNEE 2022	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget principal Ville	16 485 000	7 174 000	23 659 000
Budget annexe Multiaccueil	690 600	33 000	723 600
Budget annexe Réserves foncières	161 000	1 080 000	1 241 000
<b>BUDGET CONSOLIDE</b>	<b>17 336 600</b>	<b>8 287 000</b>	<b>25 623 600</b>

L'évolution du budget primitif consolidé est de +2% par rapport à N-1 dont le total s'élevait à 25 217 500 €.

## II – DETTES CONSOLIDEES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il n'y a pas d'emprunt toxique sur ces budgets et l'encours de dettes s'établit de la manière suivante :

Budgets	Nbre de contrats	Encours au 1er janvier 2021	Taux moyen	Dettes par habitant
				Nbre habitants : 14 420
Ville	11	6 758 942	1,87%	469
Réserves foncières	8	3 860 966	1,69%	268
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>10 619 908</b>	<b>1,78%</b>	<b>736</b>

### Règle prudentielle d'endettement calculée à partir des derniers comptes administratifs :

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022, impose aux collectivités territoriales de respecter un ratio prudentiel d'endettement : **encours de dettes/CAF brute**. L'objectif est de déterminer combien d'années seront nécessaires à une commune pour rembourser ses dettes en affectant la totalité de ses excédents de fonctionnement (=CAF brute) à ces remboursements.

Pour notre commune, ce ratio est de 3,68 années en comptes consolidés (budget principal et annexes associés) à partir des CAF Brutes prévisionnelles 2022.